JUGEMENT DE L'ÉTUDE DE LA MÉDECINE ET AUTRES SCIENCES MODERNES

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Conseils & orientations



Jugement de l'étude de la médecine et autres sciences modernes
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan
al-mountaqa | Page 1371, fatwa n°522

Question :
Quelle est votre opinion au sujet des musulmans qui étudient la médecine et les découvertes contemporaines ayant pour intention que les musulmans n'aient plus besoin des mécréants et des associateurs ?

Réponse :

Il n'y a pas de mal, il est même récompensé pour cela mais à condition qu'il ait appris de sa religion ce dont il a besoin. Il est obligatoire qu'il commence par apprendre les questions indispensables de sa religion, celles dont personne n'est excusé pour les avoir délaissées. Puis il apprend ensuite les questions de médecine ou les autres sciences. Quant au fait qu'il se mette à apprendre la médecine et les autres sciences alors qu'il est ignorant au sujet de sa religion, ceci n'est pas permis.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com